



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Relevé de conclusions de la négociation préalable 10 – 21 mai SNUipp-FSU

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable, le Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC, affilié à la FSU (SNUipp-FSU) a informé le directeur général des ressources humaines de son intention de déposer un préavis de grève pour la période du 10 au 21 mai 2021.

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité le SNUipp-FSU à prendre part à une réunion de négociation préalable organisée le mardi 27 avril à 18 heures.

Participent à la négociation :

- pour l'administration : monsieur David Herlicoviez, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (DGRH C), madame Valérie Saigne, sous-directrice de la gestion prévisionnelle, de la formation et des affaires statutaires et réglementaires (DGRH B1), madame Catherine Chabanne, cheffe du bureau du programme « enseignement scolaire public du premier degré » (DGESCO B1-1), monsieur Xavier Souron, chef du bureau des affaires statutaires et réglementaires (DGRH B1-3), monsieur Benoît Cornu chargé d'affaires juridiques au bureau DGRH B1-3.
- pour le SNUipp-FSU : madame Marie Denis, monsieur Pierre Caminade et monsieur Alain Senée.

1. La stratégie vaccinale

Le SNUipp-FSU estime que l'accès prioritaire à la vaccination des personnels des écoles est une bonne chose, mais rappelle que les conditions d'âge actuelles limitent à un sixième des personnels la population éligible. Il demande une priorité immédiate pour l'ensemble des personnels.

Le ministère rappelle que, selon les études de santé, l'âge joue un rôle majeur dans les risques graves liés aux covid-19. La stratégie par tranches d'âge qui a été retenue concerne aujourd'hui les plus de 55 ans, à partir du 5 mai les plus de 50 ans et toute la population adulte avant l'été.

Le SNUipp-FSU affirme que la quasi-totalité des personnels éducatifs volontaires sont vaccinés dans les Alpes-Maritimes et dans l'Oise, sans que cela soit au détriment des personnes les plus vulnérables, plus âgées. Il constate qu'un accès plus large à la vaccination est possible à mettre en œuvre, notamment avec une concertation des acteurs sur le territoire.

Le ministère transmettra cette question à la cellule interministérielle de crise.

2. La campagne de tests

Le SNUipp-FSU constate un écart entre les annonces du ministre et les données des ARS. Il estime que le volume de tests est insuffisant et s'inquiète que l'école n'ait pas connaissance de tous les cas positifs détectés.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La nature déclarative des cas positifs est une source d'inquiétude. Cela peut empêcher le signalement de cas contacts ou la fermeture de classe.

Le syndicat demande que l'ARS prévienne l'école en cas de test positif. Il rappelle que les enseignants sont tenus au secret professionnel ce qui permet une communication de ces informations.

A minima, l'organisation syndicale demande une communication claire pour les familles sur ce sujet. Actuellement, cette communication à destination des familles est réalisée par les équipes éducatives.

Concernant les autotests, dans certaines circonscriptions des écoles ont été avisées qu'elles auraient deux lots d'autotests par personnel jusqu'à la fin de l'année.

Pour les écoles isolées il faut que le directeur aille chercher ces autotests, ce qui représente une perte de temps, un risque supplémentaire sur la route, etc.

Le SNUIPP demande que les tests salivaires ne soient pas facturés aux agents.

Le ministère prend note de ces difficultés. Concernant la facturation de tests salivaires, le problème a été remonté à la direction de la sécurité sociale.

3. Le protocole sanitaire

Le SNUipp-FSU ne comprend pas pourquoi la définition des cas contacts est différente pour l'éducation nationale et les entreprises privées.

De plus, un enseignant peut ne pas être cas contact alors que ses élèves le sont.

Le ministère rappelle que ces règles spécifiques à la définition des cas contacts sont fixées par les autorités sanitaires en fonction des études épidémiologiques existantes. Ces règles ne sont pas à l'initiative du ministère de l'éducation nationale.

Le SNUipp-FSU estime que l'État doit imposer aux collectivités locales dans le protocole sanitaire des locaux en capteurs de CO2 et les soutenir financièrement.

Le ministère incite les collectivités à étendre l'équipement en capteurs de CO2. Il est rappelé la compétence des collectivités locales sur ce sujet et les efforts réalisés par les collectivités depuis le début de la crise sanitaire concernant le nettoyage des locaux.

Le SNUipp-FSU demande des masques chirurgicaux qui sont plus efficaces. Une dotation de quatre masques lavables pour un trimestre est jugée insuffisante en raison de la fréquence nécessaire de lavage. La livraison a connu des écarts inexplicables d'un département à l'autre. Les enseignants complètent donc leur équipement en masques à leurs frais.

Le ministère ne partage pas l'avis de l'organisation syndicale sur l'efficacité des masques distribués par l'Etat. Il rappelle que, selon le Haut conseil de la santé publique, les masques en tissu réutilisable de catégorie 1 ont un pouvoir filtrant équivalent aux masques chirurgicaux.

Concernant la dotation en masques et les livraisons, le ministère prend note des difficultés.

4. La continuité du service public de l'éducation

Le SNUipp-FSU est satisfait de la proscription du brassage en cas d'absence d'un enseignant. Cependant, la mise en œuvre de ce principe est très variable d'une école à l'autre. Certains parents ont



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

confié leur enfant à l'accueil périscolaire et ne sont plus en mesure de le garder. Certains DASEN ont remis en place un accueil des professions prioritaires, d'autres ont demandé un accueil obligatoire en extérieur (les enfants passent la journée en récréation, sous la surveillance d'un AESH, d'une ATSEM ou d'un volontaire de service civique, ce qui pose un problème de responsabilité). Ce qui est ponctuellement acceptable, ne peut pas être soutenable : le syndicat demande, sur ce point également, une communication nationale ferme à l'endroit des familles, pour limiter les risques d'accident, par exemple au moyen d'un courrier type (plutôt que la DASEN, l'IEN ou le directeur d'école ne doive l'improviser)

Le SNUipp-FSU a également fait part de la situation de certains AED de collège qui auraient été affectés dans des écoles cette semaine. Cela a provoqué l'inquiétude de certaines sections départementales avec la reprise des cours sur site dans le second degré.

Le SNUipp demande une communication nationale aux familles sur ce point afin que les parents récupèrent leurs enfants en cas de fermetures de classe afin de limiter ces situations. L'organisation syndicale demande à ce qu'un kit de communication soit fourni avec des courriers type.

Le ministère note le problème de la disparité des consignes et la demande d'éléments de communication à destination des familles.

Le SNUipp-FSU estime que les contrats de remplacement sont trop courts pour être attractifs. Il voudrait des précisions sur les 5 000 recrutements de contractuels. Il estime que l'école pourrait être intégrée dans le plan de relance et que des postes supplémentaires pourraient être créés dans une logique pluriannuelle et 2021 pour le CRPE.

Le ministère rappelle que 5 000 recrutements supplémentaires ont été obtenus pour remplacer les personnels vulnérables de fin novembre jusqu'au aux vacances d'hiver. Le ministère a pu reconduire 2 200 ETP publics et privés après les vacances d'hiver, au regard des consommations constatées. La difficulté rencontrée par certaines académies pour trouver des remplaçants explique que ces moyens ne soient pas tous utilisés. L'utilisation des moyens et l'évolution des besoins est suivie finement par le biais d'enquêtes régulières. Le plan de relance n'a pas vocation à porter des recrutements de fonctionnaires, mais des investissements.

Concernant la création de postes, il est rappelé le caractère annuel du vote de la loi de finances avec une forte ambition pour le premier degré, en demandant des moyens pérennes pour répondre aux besoins de la prochaine rentrée et des suivantes.

Le SNUipp-FSU indique que dans le département des Bouches-du-Rhône, le logiciel ARIA ne pourrait pas fonctionner en raison du décalage des vacances scolaires. La DSDEN doit organiser manuellement les remplacements nécessaires.

Le ministère indique qu'il va faire le point sur ces éventuels dysfonctionnement.